CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE DIAGUINA, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Énergie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE**

ET

LA SOCIÉTÉ ci-après dénommée « **IVENTUS MINING SARL** », représentée par Monsieur **Mamou TOURE**, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de **LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL.**

L'**État** et **LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL** étant ci-après collectivement désignés les «**Parties**».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Diaguina,** Cercle de **Keniéba,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, **LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 02 JUIL. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
République du Mali
Un Peuple Un But Une Foi
LE MINISTRE

POUR LA SOCIÉTÉ IVENTUS MINING SARL

LE GÉRANT

Mamou TOURE

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Diaguina

Point A : Intersection du parallèle 13°23'50'' N et du méridien 11°20'30'' W
Du point **A** au point **B** suivant le parallèle 13°23'50'' N

Point B : Intersection du parallèle 13°23'50'' N et du méridien 11°20'02'' W
Du point **B** au point **C** suivant le méridien 11°20'02'' W

Point C : Intersection du parallèle 13°20'05'' N et du méridien 11°20''02'' W
Du point **C** au Point **D** suivant le parallèle 13°20'05'' N

Point D : Intersection du parallèle 13°20'05'' N et du méridien 11°21'44'' W
Du point **D** au point **E** suivant le méridien 11°21'44'' W

Point E : Intersection du parallèle 13°20'37 '' N et du méridien 11°21'44'' W
Du point **E** au point **F** suivant le parallèle 13°20'37'' N

Point F : Intersection du parallèle 13°20'37'' N et du méridien 11°21'29'' W
Du point **F** au point **G** suivant le méridien 11°21'29'' W

Point G : Intersection du parallèle 13°20'58'' N et du méridien 11°21'29'' W
Du point **G** au point **H** suivant le parallèle 13°20'58'' N

Point H : Intersection du parallèle 13°20'58'' N et du méridien 11°20'30'' W
Du point **H** au Point **A** suivant le méridien 11°20'30'' W

Superficie :10 km^2

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE DIALAFARA (EX-FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KOSSANTO) AU 1/200 000

Secteur de Diaguina

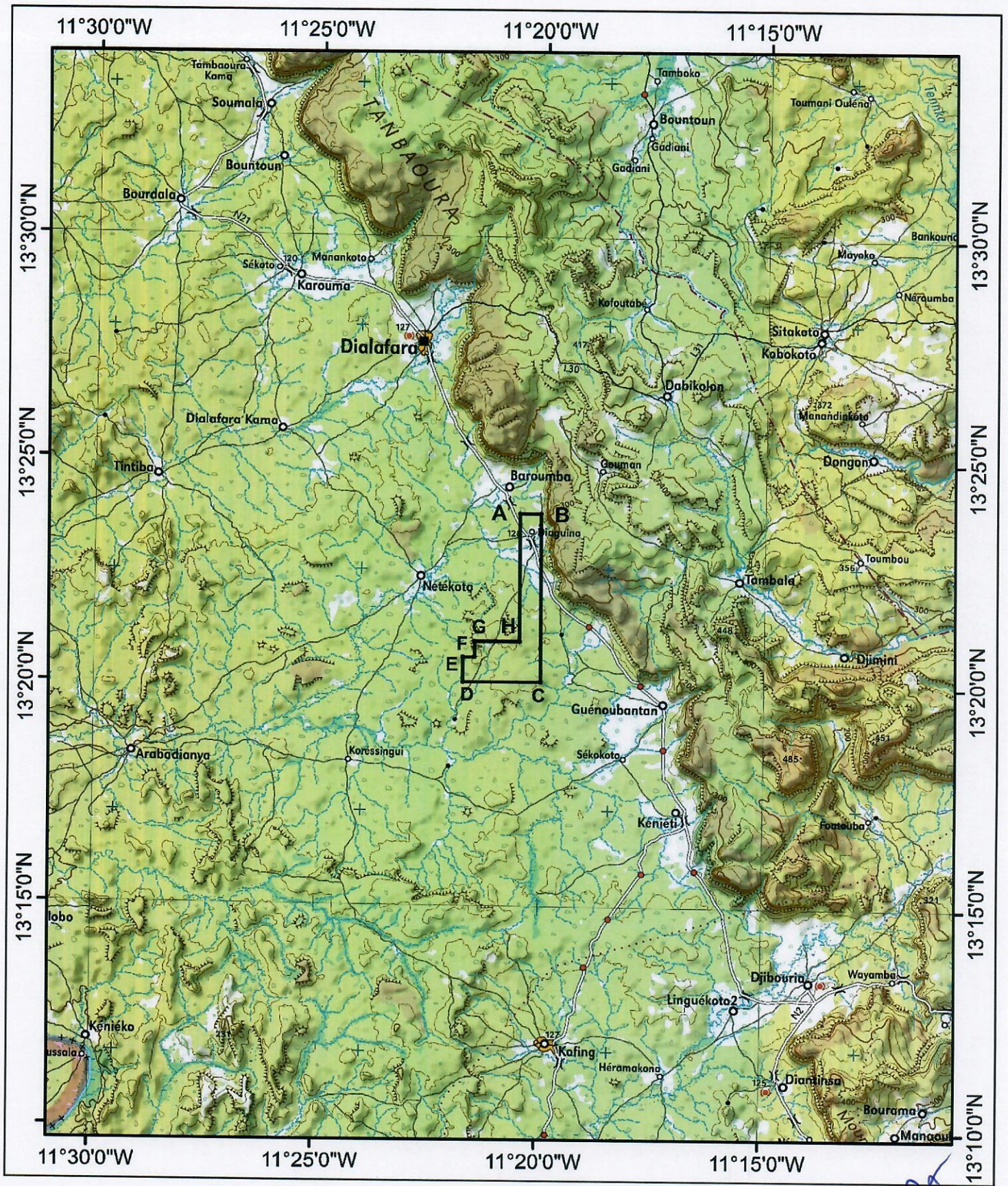

ANNEXE II :

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET DÉPENSES DU PROGRAMME DE RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE POUR LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES SUR LE PÉRIMÈTRE DE DIAGUINA

I- PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Première Année :

- ✓ Compilation des données anciennes sur le périmètre ;
- ✓ Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social ;
- ✓ Prélèvement de 300 échantillons de géochimie sol à la maille de 200 m x 100 m suivi de la cartographie des régolithes ;
- ✓ Prospection géophysique sur cibles par les méthodes MAG et VLF ;
- ✓ Exécution de 300 mètres de tranchées avec prélèvement de 300 échantillons ;
- ✓ Exécution de 200 mètres de puits avec prélèvement de 200 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 650 échantillons prélevés.

Deuxième Année :

- ✓ Exécution de 300 mètres de sondage carottant avec prélèvement de 300 échantillons;
- ✓ Exécution de 350 mètres de sondage RC avec prélèvement de 350 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 650 échantillons prélevés.

Troisième Année :

- ✓ Exécution de 350 mètres de sondage RC avec prélèvement de 350 échantillons ;
- ✓ Exécution de 300 mètres de sondage carottant avec prélèvement de 300 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 650 échantillons prélevés ;
- ✓ Essais métallurgiques ;
- ✓ Estimation des ressources ;
- ✓ Etude de prefaisabilité.

II- DÉPENSES DU PROGRAMME DE RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE

DÉSIGNATION	MONTANT EN F CFA
Première Année :	
Compilation des données anciennes sur le périmètre	1 000 000
Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social	3 000 000
Prélèvement de 300 échantillons de géochimie sol à la maille de 200 m x 100 m suivi de la cartographie des régolithes	6 000 000
Prospection géophysique sur cibles par les méthodes MAG et VLF	10 000 000
Exécution de 300 mètres de tranchées avec prélèvement de 300 échantillons	4 300 000
Exécution de 200 mètres de puits avec prélèvement de 200 échantillons	2 000 000
Frais d'analyse pour or des 650 échantillons prélevés	4 250 000
Personnel/Administration	10 000 000
Logistiques	7 000 000
Carburant (5 757 litres)	3 834 300
Lubrifiants	773 920
Total Première Année	**52 158 220**
Deuxième Année :	
Exécution de 300 mètres de sondage carottant avec prélèvement de 300 échantillons	15 000 000
Exécution de 350 mètres de sondage RC avec prélèvement de 350 échantillons	6 650 000
Frais d'analyse pour or des 650 échantillons prélevés	7 500 000
Personnel/Administration	6 000 000
Logistiques	5 500 000
Carburant (9 231 litres)	6 092 460
Lubrifiants	2 333 568
Total Deuxième Année	**49 076 028**
Troisième Année	
Exécution de 350 mètres de sondage RC avec prélèvement de 350 échantillons	6 650 000
Exécution de 300 mètres de sondage carottant avec prélèvement de 300 échantillons	15 000 000
Frais d'analyse pour or des 650 échantillons prélevés	7 500 000
Essais métallurgiques	5 000 000
Estimation des ressources	5 000 000
Etude de prefaisabilité	5 000 000
Personnel/Administration	4 500 000
Logistiques	4 500 000
Carburant (12 000 litres)	5 400 000
Lubrifiants	3 057 792
Total Troisième Année	**61 607 792**
Total Général = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	**162 842 040**